



Ville de Mèze

N° 28

**DÉCISION DE M. LE MAIRE**  
**CONSULTATION**

**«CMD n° 17.2024 Installation éclairage bleu sur 5 passages piétons »**

**M. Le Maire de la ville de Mèze,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définis par décret, ainsi que, lorsque toute décision concernant leurs avenants ;

Vu les offres présentées par les sociétés SEEP et SERPOLLET dans le cadre de la consultation n° 17.2024 ;

**Considérant** que l'offre présentée par la société SEEP ZAE Mas de Klé Rue Montgolfier – BP 672 (34100) FRONTIGNAN, se révèle être économiquement la plus avantageuse ;



**DÉCIDE :**

**Article 1 :** L'offre présentée par la société SEEP est retenue pour cette consultation pour un montant de 16 161.60 € HT, soit 19 393.92 € TTC.

**Article 2 :** Les crédits afférents sont inscrits au Budget Général de la Ville de Mèze au chapitre 847, nature 2152, service STEN ;



Ville de Mèze

N° 28

**Article 3 :** Le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation.

**Article 4 :** La présente décision sera notifiée par :

- Publication sur le site de la ville de Mèze rubrique « Actes administratifs »,
- Transmission au Préfet de l'Hérault.

**Article 5 :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	04.04.2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	04.04.2024
Acte publié, affiché et notifié le	04.04.2024
<b>ACTE EXECUTOIRE</b>	

Fait à Mèze, le 03 avril 2024

**Le Maire,**  
Thierry BAËZA

